



PAR COURRIEL

Le 8 octobre 2020

Madame Danielle McCann
Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8

Objet : Avis de la Fédération des cégeps sur le projet de Règlement modifiant l'article 18 du Règlement sur le régime des études collégiales

Madame la Ministre,

En réponse à la publication du projet de règlement dans la Gazette officielle du Québec, le 26 août dernier, je souhaite par la présente vous transmettre les commentaires de la Fédération des cégeps sur le projet de modification de l'article 18 du Règlement sur le régime des études collégiales (chapitre C-29, r. 4). La modification proposée par le projet de règlement permet à un collège, dans des circonstances exceptionnelles et avec l'approbation de la ministre, d'organiser une session se terminant après le 30 juin ou qui comporte moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation, dans la mesure où la session comporte au minimum 60 jours consacrés aux cours et à l'évaluation et que les objectifs des cours sont par ailleurs respectés.

La Fédération des cégeps accueille très favorablement la proposition de modification de l'article 18, qui répond à une demande exprimée par son réseau, notamment au sortir des événements du printemps 2012. La pandémie de la COVID-19, avec les fermetures d'établissements que cela a déjà entraînées et qui risquent de se reproduire, renforce la nécessité de disposer d'un mécanisme mieux adapté aux situations de crise. La modification va donc permettre aux collèges, avec l'approbation de la ministre, de procéder rapidement à une adaptation de leurs calendriers, le cas échéant.

Je reste à votre disposition pour toute précision et vous prie d'agr er, Madame la Ministre, l'expression de ma consid ration distingu e.

Le pr sident-directeur g n ral,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Tremblay', with a stylized flourish at the end.

Bernard Tremblay